

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

séance du 15 juin 2009  
séance du 29 mai 2009

## 25 Conservatoire municipal de musique et de danse – modification du règlement études et du règlement intérieur

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Mme OYONO

Mme BARBETTE

M. MACHU

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. SEGUIN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents 35

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Le 27 juin 2002, le conseil municipal adoptait le triple règlement - intérieur, général et des études, de l'école municipale de musique et de danse. Ce document a été modifié le 19 mai 2003, le 20 janvier 2005 et le 16 janvier 2008.

Une réactualisation des règlements des Etudes et Intérieur vous est proposée.

Les principales modifications concernent :

- la gestion et le traitement des absences – cf. règlement intérieur – Chapitre III – article 6,7 et 8.
- l'organisation, dans le cursus scolaire, de l'obtention du BEM (brevet de fin de second cycle) et CEM (certificat de fin de troisième cycle) cf. règlement des études – chapitres IV, V et IX
- les modalités d'inscriptions des étudiants en classe CHAM (classes à horaires aménagés musique) qui voient leur création à la rentrée 2009 – cf. règlement intérieur – Chapitre I – article 11
- l'obligation de présenter un certificat médical pour l'inscription en classe de danse – cf. règlement intérieur – Chapitre I – article 8

ainsi que d'autres précisions, comme, par exemple, les modalités de démission ou encore la gestion des salles de prêt pour séances de travail personnel.

LA VILLE

**CREI**

PICARDIE

[www.maine-crei.fr](http://www.maine-crei.fr)

# maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 29 mai 2009,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité:**

**Article unique :**

d'accepter les changements dans les règlements études et intérieur du conservatoire municipal de musique et de danse.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

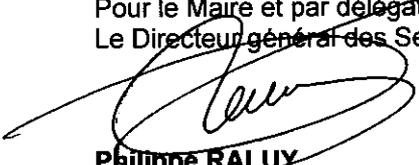
Pour extrait certifié conforme :

Le Directeur général des services certifie en application de l'article L2131-1 du CGCT que le présent acte a été rendu exécutoire :

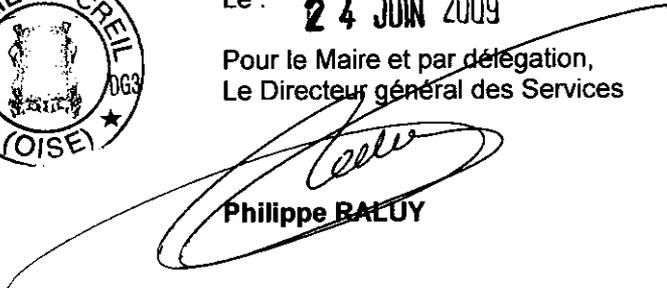
Le : **24 JUN 2009**

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des Services



  
Philippe RALUY

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général des Services

  
Philippe RALUY

